

L'AIDE POUR LES OBSEQUES

QU'EST-CE QUE L'AIDE POUR LES OBSÈQUES ?

Le programme d'aide pour les obsèques (Burial Assistance Program) offre une aide réservée aux résidents à faible revenu du DC de Washington qui ont besoin d'aide pour payer les frais d'obsèques. Les frais pour un service funéraire qui est considéré comme démesuré par les pompes funèbres peut aller jusqu'à 3 000,00 \$. L'Administration de la sécurité économique (Economic Security Administration – **ESA**) du Ministère de la sécurité intérieure (DHS) fournit jusqu'à 800 \$ afin d'aider à payer des services funéraires ou 450 \$ pour les frais de crémation. Les familles qui ont droit à cette aide doivent faire appel à des pompes funèbres reconnues par l'**ESA**. Les frais totaux pour les obsèques ne doivent pas dépasser 2 000 \$.

QUI Y A DROIT ?

Une famille peut y avoir droit si l'argent dont dispose le défunt à la date de sa mort ne dépasse pas 800 \$. Ce montant comprend tout argent à la banque et sur les comptes chèques, ainsi que les derniers chèques de sécurité sociale, les primes d'assurance vie, les dernières payes, etc. Des règles spécifiques peuvent s'appliquer aux époux ou épouses et aux enfants de moins de 18 ans.

EST-CE QUE L'AIDE PAYE POUR TOUT ?

L'allocation est limitée à 800 \$ pour les frais de services funéraires ou à 450 \$ pour les frais de crémation. L'**ESA** paye directement les pompes funèbres. Les familles ne sont pas remboursées pour les paiements effectués directement ou si elles utilisent d'autres pompes funèbres.

COMMENT PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE ?

Un membre de la famille ou une personne aidant à organiser les services funéraires doivent faire une demande pour le défunt. Ils peuvent faire une demande au Centre de services du 645 H Street afin de remplir et signer un court formulaire. Vous devez faire appel à des pompes funèbres qui sont actuellement sous contrat avec le district de Columbia. De plus, vous devez fournir les documents suivants :

- Une preuve de résidence dans le District (à moins que le défunt ait été sans-abri) ;
- Une preuve de revenu ;
- Une preuve de ressources ; et
- Une preuve du lien de parenté.

L'**ESA** déterminera si vous avez droit à une aide aussi vite que possible.

OÙ PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE ?

Les demandes peuvent se faire à l'adresse suivante :

Office of Specialized Services

Burial Assistance Program

645 H Street, NE

Washington, DC 20002